

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 45 (1957)

Heft: 849

Artikel: L'Alliance de sociétés féminines suisse a siégé à Lugano : (4-5 mai 1957) : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconex

Organe officiel

des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

A LA MÉMOIRE
D'ELISA SERMENT
JADIS MEMBRE DE NOTRE
COMITÉ.

Il suffit, pour avoir
fait du bon ouvrage,
de s'être donné humai-
nement toute sa vie.
Quand on a semé le
mieux et le plus possi-
ble, on peut s'en aller
en paix et céder la place
à d'autres.

Roger Martin du Gard.

Pensions alimentaires

Notre rédaction a toujours grand plaisir à recevoir des visites d'amies féministes, lorsqu'elles sont de passage à Genève. C'est pourquoi nous ne voulons pas manquer de relater ici l'entretien que nous avons eu, le 15 mai, avec Mme Molly Mortimer Roberson, de Londres, membre de la « Women's Freedom League » et de la « Married Women's Association ».

— Qu'en est-il de la situation de la femme mariée, en Suisse ? m'a demandé M. Mortimer.

Je lui ai parlé de la situation que l'Association suisse pour le suffrage féminin tente de changer et que je ne décrirai pas ici, nous en avons longuement discuté dans le journal, à propos du questionnaire publié l'an dernier.

— Avez-vous en Angleterre, un projet à l'étude concernant les femmes mariées ? ai-je demandé.

— Le Parlement est saisi d'un projet pour le paiement des pensions alimentaires des femmes qui ont été abandonnées par leur mari. A l'instigation de l'Association des fem-

SI L'HISTOIRE DES HOMMES COMMENCE A SUMER...

ainsi que le dit un gros ouvrage récemment paru,

L'HISTOIRE DES DACTYLOS COMMENCE A MARI...

...du moins c'est ce que suggère l'archéologue André Parrot qui a exhumé Mari des sables du désert mésopotamien, au Moyen-Orient. Il y aurait trouvé des tablettes couvertes de caractères canéiformes, que les savants s'efforcent de déchiffrer et dont quelques-unes auraient été écrites par des femmes.

Or, en ces temps-là, l'écriture était un art compliqué et difficile que l'on acquérait par de longues années d'études et que seuls les scribes (secrétaire) possédaient. Vous voyez bien que l'existence des secrétaires féminines est attestée 1800 ans avant Jésus-Christ !!!

Et nous qui croyions avoir inventé un métier pour les femmes !

Cette profession toutefois semble dangereusement menacée. A la dernière assemblée des femmes de carrières libérales et commerciales, à Interlaken, on a montré que cette armée d'employées de bureau serait bientôt remplacée par des machines automatiques et qu'il fallait se préparer à tout événement. Un prophète allemand aurait même annoncé le retour massif de la femme au foyer ! Voir... Et celles qui n'en ont pas ?

Néanmoins, ce n'est pas pour demain, ras-surons-nous provisoirement.

Du moins restera-t-il un témoignage tangible du labeur énorme accompli par ces armées d'employées, pour les archéologues des temps futurs ? qui pourraient attester qu'il fut un âge, l'âge du papier, où la civilisation fut maintenue en marche par des mains féminines ?

Las, non ! On nous annonce la disparition, plus proche que l'avènement de l'automatisation, des montagnes de papiers et des dosiers écrasants : le micro-film remplace de plus en plus la paperasse. On photographie les lettres et leur réponse, les rapports, les comptes, tous les documents, sur des microfilms, le dossier le plus imposant disparaît tout entier dans un dé à coudre et cela tient sur une matière si fragile qu'elle ne défera pas les siècles, comme les tablettes d'argile trouvées à Mari.

Floriane Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction: E. PIOTET Tél. 24 14 27
● Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
● Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Réflexions sur la 13me session de la commission des Droits de l'Homme

Nous ne pouvons qu'approuver le « Mouvement féministe » de ne pas laisser l'intérêt flétrir pour l'ONU, malgré le découragement compréhensible provoqué par sa carence. Mais nous comprenons aussi que plus d'une association féminine, jouissant du statut consultatif se soit demandé s'il était décent d'envoyer des représentants à la Commission des droits de l'homme, pour sa 13me session, à Genève.

« Les organisations privées n'ont pas pour rôle d'emboîter le pas aux gouvernements, mais d'éclairer l'opinion à l'avant-garde » disait Sir Robert Cecil, jadis président des associations pour la Société des Nations.

La 13me session de la Commission a-t-elle pu dissiper en quelque mesure cette déception ? qu'en est-il des points principaux à l'ordre du jour ?

Le projet de *Déclaration des Droits de l'enfant* fut renvoyé aux Etats membres pour examen, la *sauvegarde contre l'arrestation ou la détention arbitraire*, est renvoyée à la prochaine session, la *liberté d'information* est transmise à un comité spécial chargé d'examiner toutes les recommandations et décisions adoptées précédemment et, le cas échéant, il devra recommander des mesures de mise en œuvre.

Le *droit d'asile* qui pose aujourd'hui des problèmes si dramatiques pour des dizaines de milliers de personnes, est envoyé aux gouvernements pour observations...

Maintenant, c'est la femme elle-même qui doit porter plainte en justice, ce qu'elle répugne à faire. Et, si on emprisonne son mari, qu'il perde son gagne-pain, il devient insolvable et elle n'est pas plus avancée.

Je souhaite donc bon succès au projet de loi de Miss Vickers et à sa rapide mise en application.

— Le gouvernement donnera sans doute des facilités. Les maris mauvais payeurs ne seront plus emprisonnés, leur femme et leurs enfants recevront ce dont ils ont besoin pour vivre et l'assistance publique épargnera des millions de livres, qui vont à soutenir les femmes et les enfants abandonnés et à entretenir des coupables en prison.

— Il ne nous reste plus qu'à voir la mise en pratique de la convention internationale qui permettra d'atteindre les maris mauvais payeurs qui se sont réfugiés à l'étranger, afin d'échapper à toute poursuite.

(suite en page 2)

et plusieurs connaissent encore l'esclavage en tant qu'institution légale. Il est difficile de faire œuvre constructive dans ces conditions.

Heureusement l'ONU et surtout quelques-unes de ses organisations spécialisées ont des résultats beaucoup plus réjouissants à leur actif.

T. Hauchmann.

Difficultés au sujet des Droits de l'Enfant

On est en train d'élaborer une charte des droits de l'enfant, sur le plan international. Voilà bien un sujet sur lequel il devrait être facile de s'entendre. Lorsque la Commission des Droits de l'Homme a repris cette étude qui était restée en chantier depuis 1950, on pouvait croire qu'il suffisait de s'y mettre pour aboutir. Qui en effet, ne comprendrait que, parmi les êtres humains, l'enfant a besoin d'être protégé ? Il est physiquement faible, il faut le soutenir, lui permettre de se développer librement et harmonieusement, il faut veiller à sa santé, à son éducation, à son instruction ; il ne doit pas être exploité (et certes il le fut, au cours des âges !) il doit avoir sa part de loisirs et de discipline.

Mais déjà quand on parle de l'éducation, des opinions divergent : les parents doivent-ils être tout puissants et l'Etat doit-il protéger l'enfant contre la tyrannie de certains parents ? L'idéologie politique doit-elle l'emporter sur les convictions des parents ?

Il se pose ainsi une foule de questions qui ralentissent les travaux, quoi qu'en fasse.

Toutefois, à cette 13me session de la Commission des droits de l'Homme (1er-27 avril 1957), ce n'est pas sur ces points de doctrine que les dix-huit membres de la commission ont buté. C'est contre le cas de l'enfant illégitime.

Nous ne pouvons résumer ici tout ce que les délégués ont dit sur ce sujet. L'enfant illégitime est, de sa naissance à sa mort, la victime d'une situation déplorable, comment lui rendre un statut normal ?

Le délégué d'Italie, un remarquable orateur, un professeur de droit réputé, démontre que tout ce que l'on tentait pour donner à l'enfant illégitime une situation familiale égale à celle de ses demi-frères et soeurs, était toujours pris sur les droits de l'enfant légitime. Or, empêtrer sur les droits de l'enfant légitime, c'est affaiblir les bases de la famille et la famille est la cellule de base des sociétés.

(suite en page 2)

L'Alliance de Sociétés féminines suisses a siégé à Lugano (4-5 mai 1957)

Nos abonnés ont pu trouver dans « Femmes Suisses » du 18 mai, un aperçu général de l'Assemblée de Lugano. Mais il convient de revenir sur certains points de l'ordre du jour qui méritent un rappel un peu plus détaillé.

A travail égal, salaire égal

C'est Mme A. Ringling, dr. jur., qui présente l'étude du rapport du Conseil fédéral, sur l'égalité de rémunération entre les deux sexes. Ce rapport répond à un postulat, accepté par les Chambres en 1953 et examine le problème.

L'examen de la situation actuelle révèle que le 60 % des salariées sont des ouvrières ; 70 % de celles qui travaillent professionnellement sont célibataires, 47 % ont moins de

30 ans. Malgré l'augmentation de la population, le nombre absolu de celles qui gagnent leur vie ne s'est guère modifié, leur proportion diminue donc. La moyenne des salaires féminins a passé de 50 à 65 % de la moyenne des salaires masculins. On approche ainsi d'une rémunération plus équitable du travail de la femme. C'est surtout les ouvrières qui ont bénéficié de cette amélioration.

La convention et la recommandation sur l'égalité de salaire adoptées par l'Organisation internationale du Travail en 1951 ne parlent d'un salaire égal que pour un travail de valeur égale. Cette évaluation n'est pas très facile, aussi ne peut-on guère prévoir avec certitude les effets que l'adoption du principe aurait sur l'économie en Suisse. Dans l'hypothèse où l'égalité des salaire provoque-

rait une hausse des salaires féminins de 5 %, le total des salaires des deux sexes s'élèverait de 1 %, ce qui serait une charge supportable. Mais les conséquences qui seraient pratiquement nulles dans certaines branches, pourraient en affecter d'autres sérieusement.

L'administration fédérale s'efforce de plus en plus de ranger dans la même classe de traitement, les fonctionnaires des deux sexes qui accomplissent un travail de valeur égale, on tendra de mieux en mieux vers la satisfaction de cette revendication féminine.

On remarque aussi que, depuis quelques années, des femmes plus nombreuses ont accédé aux postes supérieurs.

(suite en page 2)

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER